

Restez informé !

Pour tout savoir sur votre ville

Site Internet

Votre portail citoyen : services municipaux, finances, urbanisme, loisirs, culture, info-résidents... et bien plus encore. À explorer selon vos besoins !

www.chateauricher.qc.ca/

Page Facebook

Soyez toujours au courant de ce qui se passe à Château-Richer en temps réel! Avis importants, rappels, événements à venir et nouveautés dans votre municipalité.

facebook.com/villechateauricher

Journal La Tribune

Votre bulletin municipal pour tout savoir sur la vie citoyenne et les nouvelles des organismes locaux.



Ville de Château-Richer
8006, avenue Royale
Château-Richer (Québec) G0A 1N0
(418) 824-4294
info@chateauricher.qc.ca



Vos informations importantes

2026



Taxes municipales
Horaire des collectes
Écocentre
Vos amis canins
Communications

Déchets spéciaux ? —

Direction l'écocentre!

30, côte de la chapelle

Ouverture du 11 avril au 14 novembre



Fonctionnement et horaire

Présentez une preuve de résidence, indiquez ce que vous apportez... et le tour est joué !

- Trois (3) visites gratuites par propriété
- Visite supplémentaire : 30 \$

Du 11 avril au 29 août 2026

- Les mercredis de 13 h à 19 h
- Les samedis de 8 h à 12 h – 12 h 30 à 16 h

Du 2 au 26 septembre 2026

- Les mercredis de 13 h à 18 h
- Les samedis de 8 h à 12 h – 12 h 30 à 16 h

Du 30 septembre au 14 novembre 2026

- Les mercredis de 13 h à 17 h
- Les samedis de 8 h à 12 h – 12 h 30 à 16 h

Horaire spécial

- Fermé les 4 et 11 novembre 2026
- L'ouverture des deux premières et des deux dernières semaines est conditionnelle aux conditions météorologiques.



Animaux de compagnie —

Pour le bien de vos amis canins



Licence obligatoire

Les licences pour les chiens sont permanentes, c'est-à-dire pour la durée de vie de l'animal. Vous devez vous les procurer à l'hôtel de ville de Château-Richer, situé au 8006, avenue Royale.

Coût pour une médaille 25 \$

Coût pour le remplacement d'une médaille 15 \$

Quoi y déposer ?



Consultez la liste des matériaux acceptés juste ici !



Vos taxes municipales en 2026

L'essentiel en un coup d'œil!

Votre numéro de matricule

Nouveau ! Le numéro de matricule passe de 18 à **16 chiffres, vous devez le mettre à jour.**

📅 Nouvelles dates de paiement

Le compte de taxes égal ou supérieur à 300 \$ est payable en **cinq (5)** versements égaux :

- 16 mars
- 15 mai
- 15 juillet
- 15 septembre
- 16 novembre

*Un paiement à temps,
c'est gagnant!*

*En respectant les dates d'échéance
vous évitez des frais de pénalités inutiles.*



Plusieurs options de paiement s'offrent à vous

• De façon automatisée

(Internet, guichet automatique)

Fournisseur : Ville de Château-Richer - Taxes municipales
Numéro de référence : numéro de matricule

• Par chèques postdatés

• Par le service de retrait direct

Ce service se renouvelle automatiquement pour ceux déjà inscrits et est accessible pour la taxation annuelle seulement.

Pour adhérer à ce service, contactez-nous pour obtenir le formulaire.

Ville de Château-Richer (418) 824-4294

• Directement au bureau de la Ville

En argent comptant, par chèque, ou débit.

• Via votre institution financière

Important : Vous devez transmettre votre compte de taxes à votre institution financière.

La Ville n'est pas responsable des délais bancaires — aucun remboursement de frais ou pénalités ne sera accordé.

Un paiement a été fait, mais vous voyez tout de même des arrérages ?

Pas d'inquiétude : il a peut-être été effectué entre l'impression des comptes et le 1^{er} versement (16 mars 2026). Contactez-nous pour vérifier.



Taxation complémentaire et mutation immobilière

Le paiement s'effectue selon les mêmes modalités que les taxes annuelles et utilise le même numéro de matricule.

Les bons gestes aux bons moments!

Vos horaires de collectes en 2026



Ordures ménagères et résidus alimentaires

- Du 1^{er} mai au 2 octobre Chaque semaine
- Du 16 octobre au 11 décembre Aux deux semaines

En cas de problème : Ville de Château-Richer (418) 824-4294

→ La collecte du vendredi 25 décembre est déplacée au lundi 28 décembre en raison du congé férié.

Sacs mauves

La distribution se fait **deux (2) fois par année**.

→ Pour vous réapprovisionner ou rapporter vos sacs inutilisés, rendez-vous à l'hôtel de ville.



Matières recyclables

- À l'année Aux deux semaines

En cas de problème : MRC Côte-de-Beaupré (418) 824-3444



Feuilles mortes et résidus verts

Trois (3) fois par année

- 13 mai
- 22 octobre
- 5 novembre



Encombrants (monstres)

Deux (2) fois par année

- Au printemps 1^{er} et 2 juin
- À l'automne 19 et 20 octobre

→ **Bien disposer de ses encombrants?**

Les encombrants doivent être déposés en bordure du chemin au moins une journée avant la collecte, soit :

- le 31 mai pour la collecte de juin
- le 18 octobre pour la collecte d'octobre

La collecte s'effectue une seule fois par secteur. Ainsi, si le camion est passé la première journée dans votre secteur, il ne repassera pas la deuxième journée.

Le calendrier de collecte

Un outil visuel simple et pratique qui vous informe sur comment bien trier vos matières et quand les sortir. Tout pour vous faciliter la vie, une collecte à la fois!

